

CONSULTATION DES ENTREPRISES

Dossier de consultation des entreprises valant acte d'engagement

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Saint Paul
BP 44 - 97861 SAINT PAUL CEDEX

Objet du marché : Organisation de plateaux artistiques pour les fêtes de Juillet 2022

Nature du marché : Marché de services

Nature du prix : Forfaitaire

Durée du marché : du 1^{er} au 14 juillet 2022

Délai de livraison :

Lieu de livraison : Commune de Saint Paul Parc expobat

N° de nomenclature : 7719

Imputation budgétaire : 6 232 024

Délai de validité de l'offre : soixante jours (60) jours calendaires à compter de la réception de l'offre

Critères de sélection :

Critère n°1 : Valeur technique et artistique (70%) sur la base d'un mémoire justificatif détaillant le programme des animations par lot pour la période du 1^{er} au 14 juillet 2022 :

- Qualité et diversité des prestations en fonction de la thématique et du public visé- 40 points
- Reconnaissance des artistes tout document relatifs à leur notoriété (nombre vue sur you tube, nombre de followers, press-book...)- 40 points
- Qualité et adéquation des moyens humain mis à disposition par le candidat pour l'exécution du marché (régisseur, technicien son, prise en charge des caterings...)-20 points

Critère n° 2 : Prix (30%)



Jugement des Offres

En application des articles R. 2152-7 et R. 2152-11 du code de la commande publique, le Maître d’Ouvrage choisira l’offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés ci-après :

Valeur technique et artistique	70 %
Prix	30 %

1. La valeur technique et artistique 70 %

Valeur technique (Xv) notée sur 100 et affectée d’un coefficient de pondération de 70%.

La valeur technique devra faire apparaître les éléments suivants :

<u>Sous-critère 1</u>	Qualité et diversité des prestations en fonction de la thématique et du public visé	40 points
<u>Sous-critère 2</u>	Reconnaissance des artistes tous documents relatifs à leur notoriété (nombre vue sur you tube, nombre de followers, press-book...).	40 points
<u>Sous critère 3</u>	Qualité et adéquation des moyens humains mis à disposition par le candidat pour l’exécution du marché (régisseur, technicien son et lumière, prise en charge des caterings...)	20 points

Les notes affectées aux sous-critères de la valeur technique seront attribués de la manière suivante :

Note maximale par critère	40	20
Le candidat qui n’a pas fourni l’information demandée par rapport à un critère fixé	0	0
Le candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu <i>est jugé insatisfaisant</i>	10	5
Le candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu <i>est jugé moyennement satisfaisant</i>	20	10
Le candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, et dont le contenu est jugé <i>satisfaisant</i>	30	15
Le candidat qui a fourni l’information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, et dont le contenu <i>est jugé très satisfaisant</i>	40	20

2. Le prix des prestations 30%

Prix des prestations (Xp), noté sur 100 et affecté d’un coefficient de pondération de 30%.

La pondération sera appliquée selon les modes de calcul ci-dessous :

Pour Xp le nombre de points attribués,

On a $Xp = 100 * P0 / P$

Avec pour P le montant de l’offre considérée et P0 le montant de l’offre la plus basse.

Ce qui donne	comme note finale Xt
Soit Xt=	$(0,70 * Xv) + (0,30 * Xp)$

Cette note globale déterminera un classement des offres par ordre décroissant.



Date limite de réception de l'offre : Le 02/05/2022 à 12h (heure locale – Ile de la Réunion)

Le dossier est à retourner au service programmation artistique et culturelle par mail à Hemraj FRANCOIS à hemraj.francois@mairie-saintpaul.fr ou par dépôt sous pli fermé comportant la mention « *Offre pour organisation de plateaux artistiques pour les fêtes de juillet 2022* » à l'adresse suivante :

Commune de Saint Paul
Pôle Culture et Sport
CS51015
97861 Saint-Paul CEDEX

Documents généraux : Le présent marché est passé selon les modalités du Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de fournitures courantes et services (Arrêté du 30 mars 2021, JORF n° 0078 du 1 avril 2021) ; non joint.

Modalités de livraison :

Mode de paiement : Mandat administratif

Délai de paiement : 30 jours à compter de la présentation de la facture

Présentation de la demande de paiement :

Le paiement des prestations est exigible sur présentation de la facture, après constatation du service fait.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un seul original et deux copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

1. le nom et l'adresse du créancier
2. le numéro bancaire ou postal à créditer
3. la référence et le numéro de bon de commande et/ou la demande d'intervention
4. le détail des prestations effectuées
5. le montant hors taxe du service en question éventuellement ajusté ou remis à jour
6. le prix des prestations accessoires
7. le taux et le montant de la TVA
8. le montant total des prestations livrées et exécutées
9. la date de facturation

Les factures sont adressées à :

Monsieur Le Maire
Division de la Comptabilité et du Budget
BP 44
97861 SAINT PAUL CEDEX

Les prestations objet du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.



Pénalités de retard :

En cas de retard du producteur dans la réalisation des prestations prévues durant les jours de programmation, le producteur se verra imposer des pénalités de retard, sans mise en demeure préalable, par jour de retard et par évènement programmé non réalisé, s'il n'apporte pas de justificatifs appropriés.

Le montant de ces pénalités sera calculé selon la formule suivante :

$$P = (V * R) / 100$$

P = montant des pénalités

V= valeur de l'animation non réalisée

R= retard en jours de l'évènement programmé

Le candidat doit compléter, dater et signer les présents documents et les retourner à la Collectivité



DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Dispositions générales

Il consiste en une proposition de plateau artistique défini par lot au choix du prestataire, dans le cadre des traditionnelles fêtes de Juillet 2022. Les propositions devront s'orienter vers les thématiques définies par soirée. Les plateaux devront être de qualité et diversifiés. Le prestataire peut répondre à un ou plusieurs lots.

Lieu : Parc Expobat

Horaire de 20h00 à 23h00

Lot 1 Vendredi 1er Juillet 2022 20h00-23h00 soirée d'ouverture / soirée DJ

Lot 2 Samedi 2 Juillet 2022 20h00-23h00 soirée Urbaine nationale

Lot 3 Mercredi 6 Juillet 2022 20h00-23h00 soirée Maloya

Lot 4 Jeudi 7 Juillet 2022 20h00-23h00 soirée Dancehall

Lot 5 Vendredi 8 Juillet 2022 20h00-23h00 soirée Séga

Lot 6 Samedi 9 juillet 2022 20h00-23h00 soirée Urbaine

Lot 7 Dimanche 10 juillet 2022 20h00-23h00 soirée Humoristique

Lot 8 Mercredi 13juillet 2022 20h00-23h00 soirée Zouk

Conditions d'exécution de la prestation

Le prestataire devra être titulaire :

◆ d'une licence d'entrepreneur de spectacles conformément à la législation en vigueur (ou du document justifiant que la licence d'entrepreneur de spectacles est en cours d'obtention ou de renouvellement)

◆ d'une assurance professionnelle couvrant :

Sa responsabilité en qualité de prestataire tant vis-à-vis des artistes que des tiers, les frais éventuels en cas d'annulation des prestations, les frais d'approches engagés, son personnel, son matériel et les cachets des artistes. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne pourra être engagée sur ces points.

Contenu du prix

Le prix comprend la fourniture de :

- Le cachet des artistes
- Les charges sociales
- Les assurances
- Les différents frais (dossier, transports, repas et autres)
- Le régisseur technique



ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché :

Organisation des plateaux artistiques fêtes de juillet 2022

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base de la consultation.

Aucune variante ni option n'est autorisée.

Le prix s'entend « prix des fournitures livrées et opérationnelles ».

Prix

Total HT = €

Taux de TVA = %

TVA = €

Total TTC = €

Délai de livraison

Le délai de livraison est de : jours calendaires (délai plafond de 60 jours) à compter de la réception de la commande

Délai de garantie

Le délai de garantie est de : ans à compter de la date de livraison complète.

Je soussigné(e) Mr ou Mme (nom et prénom)

Agissant pour le compte de la société

Adresse Siège social

Numéro de téléphone et fax :

Numéro d'identification S.I.R.E.T.....

Numéro d'identification au RCS.....

Je m'engage conformément au Code de la Commande Publique et aux stipulations du «CCAG Fournitures Courantes et Services à exécuter les prestations précédemment définies.

Je certifie sur l'honneur de ne pas tomber sous le coup d'aucune interdiction découlant des articles - R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique, et que les prestations ci-dessus seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du Travail.

Je joins obligatoirement à l'appui de ma proposition l'attestation fiscale de moins de 1 mois et l'attestation sociale de moins de 6 mois à jour de ma société, mon assurance civile professionnelle pour l'année en cours.

Fait en un seul original

Fait à, le

Le fournisseur (cachet et signature)

(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

